

Direction Générale de l'Aménagement
de l'Environnement et des Transports

Affaire suivie par :

T. GAUCHET (tél : 02.97.02.30.84)

P. LE STRAT (tél : 02.97.02.29.51)

(fax : 02.97.02.23.46)

Le 23 MAI 2005

NATURA 2000 « Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL N°8

Propositions d'actions pour une gestion durable des habitats d'intérêt communautaire :
« communication, information, sensibilisation »

Lundi 25 avril 2005

Présents :

Patrick GARGAM	:	Maire-Adjoint - Ploemeur
Daniel BOILEAU	:	Conseiller Municipal - Ploemeur
Rival JEZEQUEL	:	CCSIT de Lorient
Gilles FERNANDEZ	:	Direction Départementale des Affaires Maritimes
Joëlle BOSSENEC	:	FDSEA 56
Michel BENECH	:	Bretagne Vivante
Armelle BOCQUENET	:	Service Environnement - Ploemeur
Olivier PRIOLET	:	Cap l'Orient - Service Espaces Naturels
Irène FEUILLET	:	Cap l'Orient - Service Communication
Anne Marie FAVREAU	:	Cap l'Orient - Service Environnement Développement Durable
Julien CLAUDEL	:	Cap l'Orient - Stagiaire
Anthony STURBOIS	:	Cap l'Orient - Stagiaire
Typhaine GAUCHET	:	Cap l'Orient - Service Environnement Développement Durable
Philippe LE STRAT	:	Cap l'Orient - Service Environnement Développement Durable

Absents excusés :

Jean Paul AUCHER	:	Vice-Président Cap l'Orient
Patrick CLAUDEL	:	Conseil Général du Morbihan Service Espaces Naturels

Objectifs de la réunion et ordre du jour

Typhaine Gauchet rappelle les grands objectifs en terme de communication. Ce thème de réflexion n'est pas caractéristique de la procédure Natura 2000. Il résulte du choix de la France de mener une démarche basée sur le volontariat plus que sur le réglementaire. Ceci en fait un domaine clé pour la réussite des actions de restauration passive mais également pour responsabiliser les citoyens au respect de leur environnement.

Ensuite, les outils de communication à mettre en oeuvre sont discutés. La synthèse des mesures abordées est présentée sous la forme d'un projet de fiche action que vous trouverez ci-joint :

☞ FICHE ACTION E : Informer, sensibiliser, former les différents usagers et acteurs au respect des milieux naturels.

E1 : Faire respecter la réglementation

E2 : Sensibiliser les jeunes

E3 : Information et sensibilisation du grand public

E4 : Informer, sensibiliser, former les élus et les agents des collectivités

E5 : Sensibiliser les acteurs économiques

FICHE ACTION E

INFORMER, SENSIBILISER, FORMER LES DIFFERENTS USAGERS ET ACTEURS A LA PROCEDURE NATURA 2000 ET AU RESPECT DES MILIEUX NATURELS

🔗 HABITATS VISES

Tous.

🔗 ETAT INITIAL

- **Les informations et messages à diffuser sur le site Natura 2000 :**

- Réglementation : espaces, espèces protégées, activités autorisées et interdites.
- Faune, flore et fonctionnement des écosystèmes, richesse des milieux naturels, valeurs patrimoniale et paysagère.
- Impacts des activités sur les milieux, précautions à prendre, codes de bonne conduite. (Thématiques : chien, dérangement de la faune, déchets verts, plantes envahissantes...).
- Explication des programmes d'actions et des aménagements (objectifs, choix de gestion, réalisations, résultats attendus...).
- Informations directionnelles et de services (Plan, itinéraires, kilométrage, aires de stationnement...).

Remarques des participants : Le besoin d'explication et de pédagogie sur les aménagements et les parkings en cours de réalisation est très important. Cap l'Orient a prévu de faire une plaquette à ce sujet.

- **Les différents types de publics visés :**

- Grand public : touristes, activités de loisirs, enfants.
- Gestionnaires : agents des collectivités, associations, fédérations...
- Elus locaux.
- Acteurs économiques : hôtellerie, agriculteurs, golf, exploitation des kaolins, jardineries...

Remarques des participants : Le grand public n'a pas encore intégré les avantages que peut leur apporter Natura 2000. Par exemple, la préservation de la laisse de mer permet d'avoir des oiseaux sur la plage.

- **De nombreuses actions déjà réalisées sur le site**

- Classeur de liaison Natura 2000.

Remarques des participants : Ces classeurs sont consultables en mairies de Ploemeur et de Guidel, leur consultation sur les sites Internet des communes est proposée.

- Cartes d'itinéraires piétons et vélos.
- Carte de présentation générale des communes avec des paragraphes sur les milieux naturels.
- Panneaux d'information (Conservatoire du littoral, Conseil Général, Communes, Cap l'Orient, Fédération de Chasse du Morbihan, sécurité routière) : sécurité, préconisations, réglementations, écosystèmes...
- Signalétique routière.
- Table d'orientation en projet sur la Pointe du Talud.
- Sentier d'interprétation autour du Polder du Grand Loc'h (bornes et livrets d'accompagnement).
- Observatoires autour du Polder du Grand Loc'h.

- Gardes-nature : M. Scaviner (surveillance, animation nature), M. Coueffic (ouverture de sentiers de randonnée).
- Programme d'éducation à l'environnement « S eau S littoral ».
- Sortie Découverte de la Nature (FDC 56, garde-nature de Ploemeur, Bretagne vivante, Tarz Héol, Amis des chemins de ronde...).

Remarques des participants : Tarz héol propose des sorties dans le cadre d'opérations pédagogiques financées par la Commune de Ploemeur. Le public visé : établissements scolaires de Ploemeur, Centre de Loisirs Sans Hébergement, campings, touristes.

- Projet « Un enfant, un arbre ».

Remarques des participants : Un itinéraire de découverte sur le patrimoine industriel a été aménagé au niveau des kaolins à proximité du Club House du golf de Ploemeur, suite à une volonté de la Commune de Ploemeur et de l'entreprise des Kaolins de communiquer sur un outil industriel. Le principe pourra être repris sur d'autres secteurs :

- **Amélioration à apporter à l'existant**

- Manque d'information sur la procédure Natura 2000 (démarche, objectifs, avancement de la procédure, programme d'action...).
- Information sur la réglementation dispersée, peu homogène et absente sur certains secteurs.

Actuellement, de nombreuses réglementations, protections et interdictions (non liées à Natura 2000 mais aux textes de loi et aux périmètres existants) se superposent sans réelle lisibilité pour les usagers du site, les gestionnaires et les élus locaux.

- Manque d'explication « grand public » sur la fragilité des milieux littoraux (dunes, landes et falaises), les précautions à prendre, le code de bonne conduite.

Le fonctionnement et la fragilité des écosystèmes, la richesse biologique et la valeur patrimoniale des milieux naturels sont méconnus du grand public. Un plan de communication et des actions sont déjà mis en place pour la valorisation de la zone humide du Grand Loc'h et prochainement sur le Petit Loc'h.

- Manque de moyens humains sur le terrain.

Il y a peu de présence sur le terrain pour informer, sensibiliser les utilisateurs du site, sauf sur le secteur du polder du Grand Loc'h. Cette présence serait surtout nécessaire en période estivale quand la pression de fréquentation est importante.

- Manque de structuration et d'homogénéisation de la signalétique, des panneaux et des documents d'information.

Pas d'homogénéité de la signalétique sur l'ensemble du site. Information dispersée en fonction des gestionnaires sur les aménagements réalisés, les actions, les objectifs poursuivis et les résultats attendus. Cet aspect ne concerne pas directement Natura 2000 mais plutôt la préservation du paysage. Cependant, dans le cadre du programme de réhabilitation du littoral et de restauration des milieux naturels, une nouvelle signalétique va être mise en place. Il est nécessaire que cette signalétique soit réfléchiée avec les autres partenaires gestionnaires des sites (CG, FDC56, CELRL, CAPL, communes) pour une homogénéisation.

→ nécessité de mettre en place un réel plan de communication

🔗 SECTEURS CONCERNES

Sur la majeure partie du site, en particulier, au niveau des secteurs les plus fréquentés le long du littoral.

🔗 OBJECTIFS VISES

Voici en rappel les objectifs évoqués lors des groupes de travail précédents :

E1 : Faire respecter la réglementation

E1.1 : Mettre en place des gardes-nature sur l'espace côtier (information, verbalisation)

E1.2 : Faire respecter la réglementation sur les espèces protégées, les espaces protégés dans les documents d'urbanisme

E2 : Sensibiliser les jeunes

E2.1 : En milieu scolaire

E2.2 : En milieu parascolaire

E3 : Information et sensibilisation du grand public

E3.1 : Sensibiliser les touristes et les promeneurs sur : la richesse et la fragilité des milieux naturels ; la valeur et le respect du patrimoine naturel et historique ; les périodes de reproduction ; l'impact des chiens, des dépôts de déchets verts

E3.2 : Sensibiliser à la biodiversité dans les jardins et l'impact des plantes envahissantes

E3.3 : Informer sur les politiques locales de préservation de l'environnement, les techniques de gestion des milieux naturels et en particulier la non intervention

E4 : Informer, sensibiliser, former les élus et les agents des collectivités

E4.1 : Former les élus et les agents des collectivités sur la réglementation relative à Natura 2000 et sur les précautions à prendre lors de la mise en œuvre de projet dans ou à proximité du périmètre Natura 2000

E4.2 : Former les agents techniques à la gestion des milieux naturels visés par la directive

E4.3 : Former les agents techniques à la palette végétale locale utilisable pour la création et l'entretien d'espaces verts

E5 : Sensibiliser les acteurs économiques

E5.1 : Informer les agriculteurs sur les milieux naturels et espèces visées par la directive et aux précautions à prendre pour ne pas dégrader leur état de conservation

E5.2 : Sensibiliser les entreprises au développement durable et aux préconisations à prendre pour ne pas dégrader les milieux naturels

E5.3 : Fournir aux structures accueillant des touristes des outils de communication à destination de leurs clients

E5.4 : Sensibiliser les jardinerie à l'impact des plantes envahissantes

🔗 MESURES ENVISAGEABLES

Il est possible de dégager des objectifs listés ci-dessus deux grandes thématiques de communication à développer :

- information sur la procédure en elle-même,
- sensibilisation des différents acteurs à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels.

Concernant ce deuxième point, il existe déjà des outils et des actions de communication sur le territoire du site Natura 2000. Certains rejoignent les objectifs généraux de la procédure : préservation de l'environnement, milieux naturels, programme de réhabilitation du littoral, Contrat Nature du Grand Loc'h... Il s'agit donc de concevoir des outils de communication sur des thématiques existantes et d'y intégrer les objectifs spécifiques à Natura 2000.

Thématique n°1 : Information sur la procédure Natura 2000

L'objectif de ces actions est de présenter la procédure Natura 2000, le planning prévisionnel, l'état d'avancement, les milieux naturels concernés, les actions réalisées...et d'avoir un retour de la population sur ce projet de territoire.

- ***Classeur de liaison en mairies***

Un document de vulgarisation de l'état initial du document d'objectifs est consultable en mairies de Ploemeur et de Guidel. Un cahier de concertation permet aux personnes le consultant de déposer leurs remarques.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Cap l'Orient.

- ***Page Internet commune aux sites de Cap l'Orient et des Communes de Guidel et Ploemeur***

Une page de présentation de la procédure Natura 2000 pour le site « Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » sera réalisée sur le site de Cap l'Orient. Le classeur de liaison (document grand public) pourra être téléchargeable. Il est proposé de faire un lien depuis le site des Communes de Ploemeur et de Guidel. Le groupe s'accorde sur l'intérêt d'avoir les informations disponibles sur Internet.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Cap l'Orient en partenariat avec les communes.

- ***Conférences sur Natura 2000***

Conférences grand public sur Natura 2000 avec des thèmes variés : présentation de la procédure, des milieux naturels, des actions de restauration...

La prochaine conférence aura pour thématique « Natura 2000 : comment améliorer la qualité de nos milieux naturels tout en maintenant les activités humaines ? Application dans le Pays de Lorient sites de Ploemeur-Guidel, Ile de Groix et Rivière du Scorff ». Elle aura lieu le 31 mai 2005, à 18 h au Domaine du Lain dans le cadre de la semaine du développement durable.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Cap l'Orient et autres partenaires.

- ***Articles dans la presse locale, dans les nouvelles de Cap l'Orient et dans les bulletins municipaux***

Les articles de presse sont un relais important auprès de la population locale et seront réalisés au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Cap l'Orient, Communes de Guidel et Ploemeur...

- ***Réalisation d'un document de synthèse sur la procédure Natura 2000***

Il s'agit de faire un document de présentation de la réglementation relative à la procédure Natura 2000 afin que les élus, les techniciens et les autres acteurs aient le même niveau d'information. En particulier, l'évaluation de l'impact des projets d'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire est à préciser. Il sera également opportun de préciser l'articulation de Natura 2000 avec les autres procédures d'aménagement du territoire. Il existe une lettre d'information l' « Intercomm » éditée à la demande par thématique et adressée à l'ensemble des conseillers municipaux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient. Un numéro pourrait être consacré à la procédure Natura 2000.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Cap l'Orient, Etat, Communes...

- **Intervention dans les services urbanisme, espaces naturels et espaces verts, conseils municipaux et conseils de communauté**

Ce document de communication pourra être renforcé par une présentation de Natura 2000 aux acteurs ayant en charge des dossiers d'aménagement du territoire ou de gestion des espaces naturels et espaces verts. Ainsi, le chargé de mission Natura 2000 pourra réaliser des interventions dans les services de Cap l'Orient, des Communes de Guidel et Ploemeur ainsi que lors des Conseils Municipaux et de Communauté.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Cap l'Orient, organismes de formation, Communes...

- **Intégrer les données sur Natura 2000 dans les documents d'urbanisme**

Il semblerait intéressant d'intégrer les données Natura 2000 ayant un impact réglementaire (périmètre Natura 2000 et cartographie des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire) dans les documents d'urbanisme existants (POS, PLU, carte des servitudes, SCOT). Pour cela, il est nécessaire de se renseigner sur le traitement de cette question à l'échelle nationale.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Cap l'Orient, Etat, Communes...

Thématique n°2 : Sensibilisation à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels

Une grande partie des dégradations affectant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire est liée au manque de connaissance des différents acteurs sur l'intérêt et la fragilité des milieux naturels. Une action potentiellement importante consiste donc à sensibiliser et responsabiliser les différents usagers des espaces naturels.

La communication sur les milieux naturels et les espèces concernées par Natura 2000 doit être incluse dans les programmes et documents existants. Il est nécessaire de coupler l'information pour éviter les redondances.

- **Plan de gestion des flux**

Il s'agit de définir des secteurs laissés accessibles au public et des secteurs à préserver de la fréquentation (degré de sensibilité). Sans interdire la circulation sur ces derniers, l'accès ne sera pas favorisé (pas de fléchage, limiter les sentiers...).

De cette réflexion pourra alors découler un plan de circulation localisant les principaux accès, les infrastructures associées, le maillage et hiérarchisation des sentiers, les points remarquables à signaler, la taille des aires de stationnement, la largeur des sentiers, leur mode de traitement (confortable, rustique, rugueux). Ce plan permettra de définir le message à faire passer par la signalétique, les plaquettes, les panneaux d'information.

Maîtrise d'ouvrage : à définir.

Remarques des participants : Certains participants pensent toujours qu'il faut augmenter la capacité d'accueil des parkings. Un suivi de la fréquentation et des besoins en matière de zones de stationnement sera réalisé été 2005, et permettra de quantifier ce besoin.

- **Signalétique et jalonnement**

La signalétique a plusieurs objectifs :

- marquage du territoire (pré-signalisation : entrée et sortie du site, site Natura 2000, Gestionnaire),
- indication des directions (situation, noms des lieux, flèches, services...),
- rappel de la réglementation (avec des pictogrammes).

Ces informations sont présentées sur des bornes directionnelles s'intégrant le mieux possible au paysage. Il est nécessaire d'homogénéiser les signalétiques mises en place par les

différents gestionnaires (Charte de signalétique) pour assurer une cohérence de l'information, éviter la multiplication des supports d'information et la dénaturation du paysage.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Cap l'Orient et les autres gestionnaires (FDC56, CG56...)

- **Panneau de présentation de la richesse des milieux naturels sur le site (exemple Cap Fréhel)**

Ce type de panneau est déjà mis en place pour le site du Grand Loc'h et prochainement sur le site du Petit Loc'h par la Fédération des Chasseurs du Morbihan.

Aux entrées de la partie littorale du site, ce panneau devra donner les clés nécessaires au visiteur pour lui faire prendre conscience de son entrée sur un espace naturel remarquable et l'inciter au respect des milieux naturels et des aménagements.

- Informations générales sur le site,
- Rappel de la réglementation et de la localisation en site Natura 2000 : claires, positives et participatives,
- Présentation des milieux naturels (différents types de dunes, les landes, les falaises), des espèces animales et végétales et du fonctionnement des écosystèmes, carte vulgarisée des milieux naturels,
- Explication de la fragilité des milieux naturels et recommandations (suivre les cheminements, tenir les chiens en laisse...),

Il faut faire attention à ne pas multiplier ce genre de panneaux. Leur localisation devra être sur les secteurs où l'impact visuel est le moins important. Il semble que les parkings soient les lieux les plus appropriés car ils représentent des portes d'entrée sur le site pour les visiteurs venant en voiture. Par contre, les personnes venant à pied ou à vélo seront moins touchées car ce n'est pas sur leur parcours. Une autre option consiste à mettre un panneau à chaque bout de l'itinéraire piétons-vélos.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Cap l'Orient, FDC 56, Conseil Général 56, Conservatoire du Littoral...

- **Plaquette d'information sur le programme de réhabilitation du littoral**

Il s'agit de concevoir un document de communication pour un ou deux ans.

Ce document permettra de fournir les informations suivantes :

- Présentation succincte des milieux naturels littoraux, de la richesse patrimoniale et des codes de bonne conduite,
- Objectifs du programme de réhabilitation : restaurer les milieux naturels sensibles, développer les modes de transport doux (piéton, vélo, bus...),
- Actions réalisées : mise en défens et suivi de la végétation, canalisation du public, réalisation d'un cheminement piétons-vélos, aires naturelles de stationnement « provisoires »,...avec un support photo visuel « avant / après »,
- Orientation des visiteurs : schéma de circulation sur le site (itinéraires piétons, vélos, voitures) et des services (aires de stationnement, plages, postes de secours, commerces, points d'information...).

Les mairies, les offices du tourisme, hôtellerie, campings seront sollicités comme relais de diffusion de ces plaquettes. Des encarts dans la presse pourront annoncer la parution du document.

Maîtrise d'ouvrage partielle : Cap l'Orient (même objectif pour les deux programmes (programme de réhabilitation du littoral et Natura 2000 : incitation au respect des milieux naturels), Communes...

Remarques des participants : Les participants au groupe de travail rappellent l'importance de la mise en avant des aspects positifs de ce programme d'action, et de voir ce que l'on gagne (plus de surface de milieux naturels, plus d'oiseaux sur la plage, de plus beaux paysages...).

Il est nécessaire de sensibiliser les surfeurs et les véliplanchistes au respect des aménagements de protection de la dune blanche. Mais il faut également prévoir un parking permettant aux véliplanchistes d'accéder à la plage de Fort Bloqué.

- **Guide de découverte et/ou panneau d'expositions sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire**

Ce guide correspond à un document pédagogique sur le fonctionnement des écosystèmes, support pour des animations nature, les interventions dans les écoles ou grand public. Les thématiques abordées pourront être :

- Habitats (milieux naturels), espèces d'intérêt européen et patrimonial, fonctionnement des écosystèmes,
- Menaces (enrichissement des milieux, piétinement, plantes envahissantes, dépôts de déchets...),
- Mesures de gestion mises en place,
- Code de bonne conduite sur les milieux naturels, guide du parfait promeneur.

D'autres plaquettes thématiques pourront être imaginées en fonction des besoins : plantes envahissantes, laisse de mer.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : à définir.

- **Sorties nature**

Il s'agit de favoriser les sorties découverte de la nature tout en s'assurant qu'elles n'entraînent pas de perturbation des milieux naturels.

- Propositions de sorties sur le site pour le grand public,
- Création d'une plaquette support pour ces sorties (Cf. Guide de découverte),
- Définition des préconisations à prendre lors de la sortie d'un groupe sur les milieux naturels, itinéraires à respecter,
- Dans le cadre du programme « S eau S littoral » organiser des sorties de sensibilisation sur les milieux naturels concernés par Natura 2000.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Cap l'Orient, Communes de Guidel et de Ploemeur, FDC56, associations...

- **Gardes-nature**

Il y a déjà deux gardes-nature sur les Communes de Guidel et Ploemeur. Cependant, il n'ont pas le temps d'aller vers le grand public. Il serait intéressant d'avoir des gardes-nature ayant pour compétence la sensibilisation des usagers sur le site, la veille au respect de la réglementation. Pour cela, les moyens humains devraient être augmentés au moins en période estivale où la pression touristique est la plus forte.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Communes...

- **Former les équipes de gestion**

Organisation de journées de formation :

- à la gestion des habitats d'intérêt communautaire par la visite d'autres sites exemplaires,
- à la palette végétale à utiliser en espaces verts pour favoriser la biodiversité.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Cap l'Orient, Communes, Conservatoire du Littoral...

- **Informier individuellement les acteurs économiques**

Il s'agit de rencontrer les acteurs économiques dont l'activité permet d'avoir un impact important sur l'environnement.

- Information individuelle des agriculteurs par courrier pour ceux ayant des parcelles en périmètre Natura 2000 (maître d'ouvrage : DDA),
 - Rencontre des exploitants de campings, hôtels pour leur distribuer les plaquettes d'information et les sensibiliser à l'intérêt de préserver leur outil de travail : le site naturel,
 - Rencontre des structures telles que le golf de Ploemeur, l'exploitation des Kaolins...
- La sensibilisation des jardinerie pour éviter la vente de plantes envahissantes reste sans suggestion d'action.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Cap l'Orient, Communes, D.D.A...

- **Conférence de vulgarisation des résultats des études menées sur le site**

Certains membres du groupe de travail demandent à ce que les résultats des études menées sur le site Natura 2000 soit présentés lors de conférences grand public. Exemples :

- Carottage sur le Grand Loc'h,
- Milieux naturels d'intérêt européen,
- Erosion côtière...

Ces conférences permettraient au grand public d'accéder à la connaissance et de mieux connaître leur territoire.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Cap l'Orient, Communes, Association, FDC56...

- **Maison de site**

L'idée de faire un centre d'accueil du public sur le site a déjà été exposée de nombreuses fois. L'intérêt de ce type de structure est de permettre de regrouper toutes les informations sur le site (documents de communication, expositions), et d'avoir une salle pour accueillir des groupes. Cependant, des structures de ce type existent déjà sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient. L'opportunité d'en créer une nouvelle est à bien étudier.

- **Organisation d'un événement**

Remarques des participants : l'ensemble des participants s'accorde sur l'intérêt d'organiser en 2006 un événement type multisport avec une fermeture symbolique de la route D152. Ce serait l'occasion de réaliser de l'information sur Natura 2000, les milieux naturels et l'accès à la plage autrement qu'en voiture.

En ce qui concerne la création de parkings, certains pensent qu'il est nécessaire d'avoir une surface suffisamment dissuasive et de qualité (ombrage, intégration) pour que le public l'utilise plutôt que les places en bord de mer.

- **Exposition sur l'évolution du paysage**

Remarques des participants : il est évoqué l'idée de faire une exposition sur l'évolution du paysage pour mettre en avant les progrès récents suite à la réalisation d'aménagements.

En ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage il s'agit ici de propositions qui n'engagent aucun maître d'ouvrage potentiel. Il s'agit à présent de définir concrètement qui a ou aurait les moyens financiers et humains pour mettre en œuvre ces actions dans les cinq années à venir.



Copie au Maire

JB

COPIE

Cléguer, le 15 juin 2010

MAIRIE DE LORIENT

JUN 2010

COURRIER "ARRIVÉE"

Objet : protection des zones humides du territoire SAGE Scorff/ point actuel
Dossier suivi par Jean Manelphe

DI	CTION GENE
ORIG	ASST
DATE	DUST
DPAUCHE	
	SECRET
CAD	EV
DGS	
ML	DETRAR?
DATE	27/06/10

Madame, Monsieur le Maire,

Selon leur définition, les zones humides sont des « zones dont le sol est saturé en eau de manière temporaire ou permanente dès la surface ou à faible profondeur » (exemples de zones humides : marais, tourbières, landes et prairies humides, mégaphorbiaies, roselières, bois marécageux, mares, étangs, vasières...).

Leur caractérisation se fait sur la base de leur végétation hygrophile typique (parfois absente) et de leur sol hydromorphe (par sondages à la tarière : présence de traces d'oxydo-réduction = taches couleur rouille, ou présence de gley = sol lessivé gris bleuâtre).

Autrefois considérées comme des milieux hostiles et peu utiles à l'homme, elles sont aujourd'hui protégées par la loi pour leurs différents rôles :

. régulateur : ce sont des éponges naturelles stockant l'eau de pluie (diminution de l'intensité des crues et des phénomènes d'érosion, alimentation des nappes d'eau souterraines) et la restituant progressivement aux cours d'eau en période de sécheresse (soutien d'étiage) ;

. épurateur : filtres naturels contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau (dénitrification, déphosphatation, piégeage des matières en suspension) ;

. biologique : réservoir de biodiversité (amphibiens, oiseaux, poissons, espèces végétales,...), zones de refuge, d'alimentation et/ou de reproduction pour les espèces animales ;

. économique : zones de pâturage, production de fourrage, aquaculture d'étang ;

. récréatif : chasse, pêche, lieu de promenade ;

. culturel : lieu d'éducation à l'environnement, valeur esthétique, paysagère, légendes attachées à ces milieux.

Ces zones humides sont déjà inventoriés ou en cours d'inventaire sur l'ensemble des 30 communes du territoire SAGE Scorff, en vue d'une intégration aux documents d'urbanisme conformément à la loi et de leurs protection et gestion ultérieures.

SYNDICAT DU BASSIN DU SCORFF

SIÈGE : 2, rue du Palud - Bas Pont-Scorff - 56620 Cléguer

ADRESSE POSTALE : BP 28 - 56620 Pont-Scorff

Tel 02 97 32 50 34 - Fax 02 97 32 50 35 - E-mail : syndicat-scorff@wanadoo.fr

Il convient de rappeler les actions proscrites sur ce type de milieu : remblaiement, drainage, plantations (résineux, peupliers), creusement de plans d'eau, urbanisation (zones non constructibles),...

Des mesures de gestion sont actuellement disponibles : MAE (mesures agro-environnementales) sur prairies humides (ni fertilisation, ni amendement, entretien par fauche ou pâturage hors période 15 novembre-15 avril, pas de désherbage chimique sauf en localisé), contrats Natura 2000 (maintien de l'ouverture des milieux, diversification).

Ces mesures sont néanmoins insuffisantes pour une gestion des zones humides du territoire et le SAGE Scorff aura à réfléchir aux moyens supplémentaires à déployer.

Je tenais à vous faire part de l'ensemble de ces éléments à bien vouloir prendre en compte à l'échelle de votre commune.

Vous remerciant pour votre attention, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.



SYNDICAT DU BASSIN DU SCORFF
2, rue du Palud - Bas - Pont-Scorff - B.P. 28
56620 PONT-SCORFF

Le Président du Syndicat
du Bassin du Scorff,
Marc Cozillis.

Copie pour information : DDTM du Morbihan

Cap l'Orient D.G.A.E.T.	
ORIGINAL	EDD
COPIE	UR
COPIE	UO
COPIE	
COPIE	
Le	17 JUIN 2010